

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 03-2019

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 4 mars 2019 à 19H00, à la Place des aînés au 62, rue St-Jean-Baptiste à Plaisance, sous la présidence de Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant.

Sont présents:

| | |
|-------------------------------------|----------|
| M. Thierry Dansereau, conseiller | siège #1 |
| Vacant | siège #2 |
| Mme Micheline Cloutier, conseillère | siège #3 |
| M. Luc Galarneau, conseiller | siège #4 |
| M. Julien Chartrand, conseiller | siège #5 |

Absence motivée : M. Christian Pilon Maire

La Directrice générale/Secrétaire-trésorière adjointe, Madame Anick Tourangeau est aussi présente.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

03-043-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

**03-044-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
TENUE LE 4 FÉVRIER 2019 (#02-2019)**

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le procès-verbal de la session tenue le 4 février 2019 (#01-2019) soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-045-19 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201900033
À #201900108)

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE les comptes payés par les chèques #201900033 à #201900108 pour un montant de **92 998,08\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, la Directrice générale/Secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Anick Tourangeau
Secrétaire-trésorière/Directrice générale adjointe

CORRESPONDANCE

MMQ - Ristourne 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

19h05
5 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE FÉVRIER 2019

03-046-19 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#03-19 ET PAI#04-19)

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil ratifie le rapport Pai#03-19 et Pai#04-19 couvrant la période du 13 janvier 2019 au 9 février 2019. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **34 560,42\$**.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
FÉVRIER 2019

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapport mensuel de la consommation d'eau
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

03-047-19 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

| | |
|--------------------|---------|
| Pierre Villeneuve | 51,00\$ |
| Sylvain Desjardins | 35,80\$ |

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE JANVIER 2019

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 31 janvier 2019.

03-048-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 444-19 SUR LE
TRAITEMENT DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), ci-après désignée la « Loi », détermine les pouvoirs du Conseil municipal en matière de fixation de la rémunération des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Plaisance est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-048-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 444-19 SUR LE
TRAITEMENT DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX (suite)

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a dûment été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

**En conséquence,
Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

QUE le règlement numéro 444-19 sur le traitement des élus municipaux soit adopté et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 373-07.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 15 110,20\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 937,83\$.

ARTICLE 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**03-048-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 444-19 SUR LE
TRAITEMENT DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX (suite)**

ARTICLE 6

Conformément à la Loi, le conseil verse à chacun des membres du conseil une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération.

ARTICLE 7

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour le Canada encouru lors de l'année précédente.

ARTICLE 8

La rémunération et l'allocation de dépense des membres du Conseil sont versées par la municipalité selon les modalités que le conseil fixe par résolution.

ARTICLE 9

Le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'application du présent règlement.

ARTICLE 10

Le présent règlement entre en vigueur le 4 mars 2019 et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| AVIS DE MOTION : | 4 février 2019 |
| PROJET DE RÈGLEMENT : | 4 février 2019 |
| PUBLICATION : | 6 février 2019 |
| ADOPTION DU RÈGLEMENT : | 4 mars 2019 |
| AVIS PUBLIC : | 5 mars 2019 |

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-049-19 NOMINATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT le dépôt du document de la formation des comités 2019;

CONSIDÉRANT l'article 82 du Code municipal du Québec en rapport à la nomination des comités du conseil municipal;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-049-19 NOMINATION DES COMITÉS (suite)

QUE ce conseil accepte le document déposé pour la formation des comités 2019.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

03-050-19 ENTENTE TRIPARTITE PORTANT SUR LA SURVEILLANCE, L'ENTRETIEN ET LA MISE EN VALEUR DU SITE DES CHUTES DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance désire que la Corporation North Nation Mills continue à faire la surveillance, l'entretien et la mise en valeur du site des chutes de Plaisance, et ce jusqu'à ce le terrain visé soit officiellement intégré dans le parc national de Plaisance;

CONSIDÉRANT qu'une entente à cet effet doit être convenu entre la Corporation North Nation Mills, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la municipalité de Plaisance;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil confirme sa participation à l'entretien du site des chutes de Plaisance pour la saison 2019 jusqu'à concurrence de 3000\$ en main-d'œuvre et tout excédent sera facturer au MFFP.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

03-051-19 DÉJEUNER DES ÉLU(E)S AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT que le déjeuner des élu(e)s au profit de Centraide Outaouais aura lieu le vendredi 15 mars 2019 de 6h à 11h;

CONSIDÉRANT que l'évènement se tiendra dans plusieurs municipalités simultanément dont entre autres au Resto chez Mom dans notre municipalité;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-051-19 DÉJEUNER DES ÉLU(E)S AU PROFIT DE
CENTRAIDE OUTAOUAIS (suite)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance reconnaît l'implication de Centraide auprès des divers organismes œuvrant sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue par Centraide Outaouais en lien avec cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme Micheline Cloutier**

QUE ce conseil décrète une dépense de 150\$ offert à titre de commandite à Centraide Outaouais dans le cadre de son événement « Déjeuner des élu(e)s au profit de Centraide Outaouais;

QUE ce montant soit affecté au poste budgétaire 02-110-00-310.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

03-052-19 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE- FONDS CULTUREL
DE LA MRC DE PAPINEAU - 2019

CONSIDÉRANT que la disponibilité du Fonds culturel 2019 de la MRC de Papineau du volet patrimoine;

CONSIDÉRANT que lors des consultations publiques en 2018 sur une vision d'avenir et de développement de la municipalité, l'un des objectifs est la protection et la mise en valeur du patrimoine par la sensibilisation auprès des citoyens sur le patrimoine bâti;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Mme Micheline Cloutier**

QUE ce conseil autorise Pierre Villeneuve, inspecteur en bâtiment et en environnement, à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds culturel de la MRC de Papineau - 2019;

QUE ce conseil dispose et contribuera une mise de fonds représentant au moins 20% du coût total du projet, par l'entremise d'une contribution en main-d'œuvre, pour un montant maximal de 1000,00\$;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-052-19 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE- FONDS CULTUREL
DE LA MRC DE PAPINEAU - 2019 (suite)

QUE le cas échéant, Pierre Villeneuve, Inspecteur en bâtiment et en environnement soit autorisé à signer tous les documents donnant effet à la présente;

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

03-053-19 SÉCURITÉ CIVILE/ DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE/ VOLET 2

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE la municipalité de Plaisance présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-053-19 SÉCURITÉ CIVILE/ DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE/ VOLET 2 (suite)

QUE la municipalité de Plaisance atteste par la présente qu'elle se regroupera avec toutes les municipalités de la MRC de Papineau, tel qu'énoncé dans l'annexe A jointe à la présente comme si elle était au long reproduit, pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

QUE la municipalité de Plaisance autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-054-19 ENTENTE 2019-2022 DE SERVICES AUX
SINISTRÉS/CROIX-ROUGE ET MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil mandate le Maire, M. Christian Pilon et le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Paul St-Louis à signer le document-entente présenté le 18 février 2019;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à faire le paiement afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET
RESTAURATION

03-055-19 CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC 2019 DU 2 AU 4
MAI 2019 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2019;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-055-19 CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC 2019 DU 2 AU 4
MAI 2019 À QUÉBEC (suite)

QUE ce conseil autorise l'inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui se tiendra du 2 au 4 mai 2019 à Québec pour la somme de **620,00\$** + taxes;

ATTENDU que les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

D) LOISIRS ET CULTURE

03-056-19 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS
ÉTUDIANT II - FTQ

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour l'embauche d'une(e) étudiant(e) au poste d'animation CIEC;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil autorise M. Jason Carrière, Coordonnateur aux loisirs et à la culture à signer la demande d'aide financière et tout autre document se rapportant à ladite aide financière pour l'embauche d'un ou d'un(e) étudiant(e) au poste d'animation CIEC;

QUE la Municipalité de Plaisance s'engage à gérer ladite aide financière en accord avec les paramètres du Fonds étudiant II - FTQ.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) QUESTION FAMILIALE

NOUVEAUX ITEMS

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**03-057-18 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR LA
FIRME ASISTO - ÉTUDE SOMMAIRE POUR LA MISE
À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE D'EAU DE
PUITS ET DE DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire une mise à niveau du poste de pompage à la station Fahey (eau brute provenant de 2 puits) et qui assure également la distribution aux usagers via le poste cascades;

CONSIDÉRANT que ceci nécessite l'intervention de professionnels;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte l'offre de service d'Asisto, proposition #0400962 en date du 14 février 2019 pour un montant maximal de 4 750\$ taxes en sus.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

20h06

5 personnes sont présentes.

03-058-19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H23

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE la séance soit et est levée.

Raymond Ménard
Maire-suppléant

Anick Tourangeau
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale adjointe